



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
des 23 juin, 4 et 11 juillet 2017

Affectations Locales A, B et C Mouvements au 1er septembre 2017

COMME UN AIR DE VACANCES... D'EMPLOIS !

Les mouvements locaux du 1/9/2017 se traduisent par un recul du mouvement C (avec un équivalent de 32,5 vacances de postes minimum*) et du mouvement B (avec un équivalent de 41,8 vacances de postes*) pendant que le mouvement A enregistre une situation à l'équilibre (avec un déficit de 0,2 par rapport aux emplois). Tout cela dans un contexte de fonte continue des effectifs théoriques déjà insuffisants...

Les déclarations liminaires des élu-es CGT sont à retrouver sur notre site
<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/spip.php?rubrique11>

* Après affectations des ALD et EDR

Mouvement local A : Fait du prince au château**!

Ce titre caractérise bien ce mouvement local qui doit être apprécié dans sa globalité et non à partir du seul mouvement des titulaires élaboré dans les règles ... avant d'être « détricoté » par les détachements.

Des arguments à géométrie variable !

La Direction justifie la poursuite d'un détachement au motif que « l'agent a donné satisfaction sur un emploi vacant en rendant un grand service » alors que le poste a été demandé et obtenu ... sur le papier. Dans le même temps, d'autres (ALD) sont déplacés au juste (car c'est la règle) motif que les postes ont été demandés et obtenus !

Des différences de traitement inacceptables !

Alors que la Direction sait reprocher à un agent « d'avoir rejoint son poste à reculons » même s'il a donné toute satisfaction, elle ferme les yeux sur celles et ceux qui ne rejoignent pas leur poste. Normal sans doute ? Surtout quand bien souvent, c'est la Direction qui est allée les débaucher !

Des détachements injustifiables !

À peine prononcées, certaines affectations sont remises en cause par le biais de détachements (non justifiés par des motifs sociaux ou familiaux). Oubliés les beaux discours sur l'engagement et l'obligation de rejoindre son

poste, d'exercer dans la mission-structure obtenue, le délai de séjour...

Faut-il rappeler que les détachements dérogent aux règles de gestion et interdisent (parfois pendant plusieurs années) l'accès à des postes qui sont demandés par des collègues qui se plient aux règles collectives ?

Du A+ à la place du A et du A à la place du A+ !

Alors que dans un service la Direction laisse 1A sur un emploi de A+, dans un autre elle laisse un A+ sur un emploi de A s'asseyant sur le TAGERFIP et les doctrines d'emploi et n'osant pas avouer qu'elle ne veut pas « confier » un service à n'importe qui... même si elle dispose de A+... mais pas de la bonne filière... La fusion des règles de gestion n'est pas effective pour tout le monde apparemment !

Des emplois « nouveaux » de A (2 en PCE et 1 au SPF Nantes 2) même pas pourvus !

Ces emplois dont l'implantation a été décidée par la Direction lors du dernier CTL emplois (et financées notamment par des suppressions d'emplois C bien réelles) ne sont même pas pourvus ni par des titulaires, ni par des ALD ! Comment la Direction peut-elle expliquer qu'elle ne met personne dessus après avoir justifié leur implantation par sa « volonté de renforcer le

contrôle fiscal » ? De là à les supprimer l'an prochain, il n'y a qu'un pas...

Des services beaucoup mieux dotés que d'autres !

Les services de contrôle PCRP et PCE de Nantes devront faire avec des taux de couverture (effectifs réels/effectifs théoriques) à la dérive : PCRP1 à 62,22 %, PCRP 2 à 65 %, PCE 1 à 84,44 % et PCE 2 à 73,33 % ce qui nous (la CGT) a fait poser deux questions : le contrôle fiscal reste-t-il une priorité ? S'exerce-t-il principalement en Direction ou dans les services de « terrain » ?

Certes, la Direction ne dispose pas d'affectations mission-structure « Contrôle » en nombre suffisant (sous l'effet des affectations ALD importantes dans le cadre des priorités pour rapprochement à hauteur de 50%) mais l'affectation des ALD ici plutôt que là est un choix délibéré de la Direction.

On peut également citer des taux de couverture (réels) très bas pour la Paierie départementale ou Nantes CHU.

Les élus CGT ont examiné de manière exhaustive le mouvement (examen de toutes les fiches déposées afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction).

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2017 :

9 arrivées de l'extérieur et 4 départs hors Direction (hors restructurations)

40 changements d'affectation nationale à l'intérieur de la DRFIP

2 affectations de promu-es (examen professionnel) déjà en poste à la DRFIP

58 fiches de vœux déposées (45 titulaires – dont 23 affectés Direction – et 13 ALD Résidence ou département)

54 affectations de titulaires (+26) dont 19 en Direction, 11 au Pôle d'Évaluation Domaniale et 5 au Pôle de Gestion Domaniale (services réorganisés).

7 collègues ont obtenu leur 1er vœu (V1), 6 leur V2 et 1 son V4. Les agents Direction (qui n'émettent que des souhaits) et celles et ceux affecté.es directement sur la structure (BCR, PGC, PED) ne sont pas décomptés à ce stade.

9 affectations ALD département (contre 16 au 1/3/2016) ; 1 ALD Gestion Rezé (+1) ; 1 affectation ALD Cadastre département (idem) ; 10 affectations ALD Nantes (- 3), 1 affectation ALD Ancenis (idem).

9 mises à disposition (+2) du nouveau STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives) assimilables à

des détachements obligatoires « juridiquement » (rattachement éphémère à une Direction hors DRFIP).

14 détachements à la date de la CAPL (contre 16 au 1/9/2016).

Le taux de couverture global après CAPL** (effectifs réels affectés/effectifs théoriques) **est de 99,92 % (contre 105,44% au 1/9/2016) soit – 0,2 agent.** La DRFIP compte 251 emplois A implantés au TAGERFIP.

Malgré les affectations ALD en compensation, la mise à disposition de collègues au STDR a une incidence directe sur le fonctionnement des services d'origine (de contrôle essentiellement).

A l'issue du mouvement, 14 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation de titulaire sur le poste) :

RAN Nantes

- 2 Direction
- 4 Contrôle (3 au PCE 1 et 1 au PCE 2)
- 1 Publicité Foncière (SPF Nantes 2)
- 5 Gestion des comptes publics (1 Paierie départementale, 2 Trésorerie Nantes Municipale, 1 Trésorerie Carquefou, 1 Trésorerie Saint-Herblain)

RAN Ancenis

- 1 Gestion des comptes Publics (Trésorerie)

RAN Saint-Nazaire

- 1 CDIF

Vote sur le mouvement local :

POUR Parité administrative (4) FO (1)

CONTRE CGT (1) Solidaires (1) CFDT (1)

Vos représentants CGT lors de cette CAPL :

Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)

François BARILLOT (02.51.12.81.88)

Les élu-es CGT ont donné acte à la Direction et au service RH de la tenue des délais convenus malgré les difficultés générées par un calendrier contraint dont semble peu se soucier (depuis des années) la Direction Générale.

**** Surnom donné au site de Versailles du temps de la Trésorerie Générale devenu le siège de la Direction depuis la fusion DGI/DGCP**

**** *Avant prise en compte des temps partiels des nouveaux arrivant-es qui ne seraient pas encore connus**

Mouvement local B

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2017 :

162 fiches de vœux déposées (toutes examinées par les élu-es) : 81 ont appelé à un mouvement par la Direction ; 48 collègues ont obtenu leur premier vœu (V1), 14 leur V2, 5 leur V3, 0 leur V4, 0 leur V5, 2 leur V6 et 2 leur V7.

5 affectations d'office prononcées pour respecter l'affectation nationale « mission/structure ».

À cela s'ajoute 5 mutations prioritaires en raison du transfert du service de l'enregistrement du SIE Nantes Est vers le SPF Nantes 2.

73 départs dont 24 vers l'extérieur / 104 arrivées dont 55 de l'extérieur

41 départs en retraite pris en compte jusqu'au 28/02/2018 ; 5 promotions

19 affectations ALD

10 **détachements à la date de la CAPL.**

Statistiquement, au niveau du cadre C, un taux de couverture de 93,34 % (92,17 % en 2016) et 32,5 vacances de poste (38,9 en 2016) reflète de façon erronée la situation désastreuse des services, liée aux multiples suppressions d'emplois.

À l'instar de nos collègues C et à l'issue de la CAPL, **après affectation des ALD, un taux global de couverture de 93,90 % (soit une diminution de près de 10 % par rapport à 2016) laisse malheureusement 41,8**

postes (équivalent temps plein) vacants (+34 par rapport à 2016).

En détaillant **par service**, ce mouvement fait de nouveau apparaître **des taux de couverture disparates allant de 125 % à 75 %.**

Lors de la CAPL, l'administration nous a communiqué les affectations des ALD. Elle a également annoncé son souhait de faire appel à des lauréats du concours C en liste complémentaire, en raison d'une croissance des missions en Loire Atlantique : cette volonté sera-t-elle concrétisée ?

Malgré la recherche d'un équilibre par la Direction entre les vœux des agents et l'intérêt des services, les suppressions d'emplois aggravent toujours plus les conditions de travail des agents.

« Une fois que le bateau a coulé, tout le monde sait comment on aurait pu le sauver. »

Vote sur le mouvement local :

POUR	Parité administrative (5)
CONTRE	CGT (2) Solidaires (2)
ABSTENTION	FO (1)

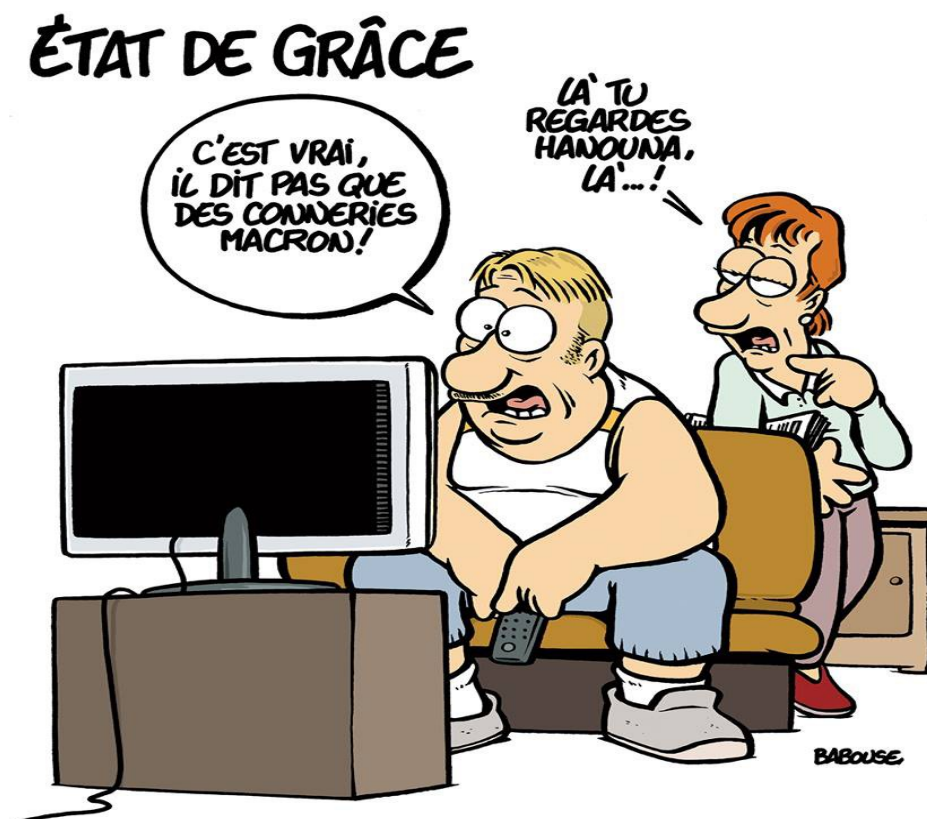
Vos représentant-es CGT en CAPL :

Cécile HAURAY (02.40.55.67.15)

Patrice Martin (02.51.12.81.85)

Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)

François BAUDOUIN (02.51.12.81.31)



Mouvement local C

Pouvaient participer à ce mouvement tous les agents ayant participé au mouvement national, et ayant eu satisfaction à celui-ci, ainsi que tous les agents du 44 souhaitant changer de poste ou service au sein d'une même RAN et d'une même filière (à condition d'être sur un poste depuis au moins un an au 01/09/2017).

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2017 :

- 25 arrivées extérieures
- 21 départs en retraite (au 31/12 2017)
- 17 mutations extérieures
- 73 fiches de vœux

Pour information il y a aussi :

- 23 stagiaires (réussite au concours et affectation au 01/08/2017)
- 5 renforts
- 44 postes restent vacants (au sens de l'absence de titulaires) à l'issue de la CAPL

La CAPL du 23/06/2017 se prononçait sur l'affectation des agents de catégorie C au 01/09/2017. Le projet des titulaires a été validé, mais malheureusement l'état N°2 (affectation en direction, affectation des renforts, stagiaires et ALD) ne nous a pas été communiqué comme les années précédentes. Ce qui précarise certains collègues et ne nous donne aucune vision sur l'état de certains services à la rentrée.

Les agents concernés (par l'état N°2) connaîtront leur affectation le 11/07/2017 lors de la CAPL des contrôleurs (en espérant voir le moins de détachements possible). Ces dates tardives qui s'imposent à tous résultent comme tous les ans du calendrier national qui élabore

les projets de mutations nationales trop tard (21 juin pour les A et les B).

A l'issue du mouvement des titulaires, il reste 44 postes non pourvus. Ces 44 vacances seront en partie comblées par les stagiaires, renforts et ALD, mais il restera encore 14 vacances d'emploi C. À cela s'ajouteront les temps partiels et les départs en retraites non connus ou postérieurs au 31/12/2017. Le seul point positif concerne le % de demandes d'agents satisfaites. L'offre étant supérieure à la demande, 58 agents ont obtenu leur 1^{er} vœu (sur un total de 73).

La CGT Finances Publiques 44, a voté encore une fois contre ce mouvement et cette politique d'emplois du moins disant (insuffisance des recrutements et demandes de mutations insatisfaites). Encore une fois, des collègues sont dans l'expectative, et certains services peu ou pas sollicités se retrouvent dans une situation « délicate »

Vos représentant-es CGT en CAPL :

Patricia MASSON (02 51 12 87 30)

Christophe PAGNIER (02 51 12 87 63)

Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)

Christophe LALAITÉ (02 40 91 98 03)

N'hésitez pas à nous contacter !

CGT FINANCES PUBLIQUES 44

2 rue du Général Margueritte, 44000 Nantes

Tél : 02 51 12 87 08

Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

